

---

Majesté, en 1775, que lorsqu'il était capitaine dans le régiment royal *Volontaires Canadiens* ; au moyen de laquelle pension, quelque modique qu'elle fût, la dite Josephte Boucher, leur mère, a pu jusqu'au moment de son décès, par sa grande économie, subvenir aux besoins de la famille des pétitionnaires. Mais cette pension ayant totalement cessé avec la dite Josephte Boucher, les pétitionnaires se sont trouvées tout à coup privées de ce secours et réduites à un état d'indigence tel qu'elles n'ont plus maintenant de ressource que dans la bienveillance de quelques amis, qui à la fin se fatigueront de les secourir. Les pétitionnaires, ne sachant que devenir dans des circonstances aussi cruelles, prennent la